



EconomiX

LA LETTRE



EconomiX

Université
Paris Nanterre





 **ÉDITO**

 **CHRONIQUE**

 **À DÉCOUVRIR**

 **AGENDA**

 **NOUVEAUX ENTRANTS**

 **SOUTENANCES**

 **PROFESSEURS INVITÉS**

 **PRIX ET RÉCOMPENSES**

ÉDITO

ÉDITO

▼ Nadine LEVRATTO
Directrice d'EconomiX



La très riche actualité économique, sociale et politique, nationale et internationale, de cette première moitié de l'année 2022 a donné aux membres d'EconomiX matière à réflexion et à publication. Parmi les documents de travail consultables sur notre site internet, les articles parus dans les revues académiques et les publications destinées à un public élargi, beaucoup traitent des conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie et des matières premières tandis que d'autres s'interrogent sur le rôle des acteurs (Banques centrales, entreprises) dans le processus de transition écologique, la datation des cycles économiques ou les disparités territoriales. Cette nouvelle édition de la Lettre d'EconomiX met ainsi en relief la place de l'économie et des économistes dans la compréhension des phénomènes économiques bien sûr, mais aussi dans le débat public.

Alors que les risques liés à la remise en cause de la démarche scientifique à laquelle on assiste trop souvent génèrent une forme de relativisme radical de mauvais aloi, cette lettre nous donne aussi l'occasion de rappeler la place de la recherche en économie. Pour cela, il nous faut distinguer deux facettes de la profession trop souvent confondues, ce qui jette le doute sur la discipline alors même que le pouvoir des économistes et le champ du discours économique grandissent. Peu de choses en commun, en effet entre un.e chercheur.e ou enseignant.e-chercheur.e conduisant des travaux de recherche dans le domaine de l'analyse économique et pouvant faire l'objet d'extensions hors du champ académique et un.e expert.e en économie écrivant des billets et essais s'adressant à la presse ou au grand public. Malgré la porosité entre les deux groupes, les différences doivent être affirmées. En qualité d'universitaires, les chercheurs ont des comptes à rendre à la science et à leurs pairs. Pour cela, ils se doivent de respecter une méthode scientifique qui implique le respect de procédures de vérification, de répliquabilité et de contrôle par d'autres chercheurs que les supports de publication (éditeurs de revues et d'ouvrages) ont la responsabilité de faire respecter. Les travaux publiés

par les membres d'EconomiX respectent cette règle. Elle confère une véritable rigueur scientifique non seulement aux échanges avec d'autres membres de la sphère académique, mais aussi aux recommandations faites à l'égard des décideurs publics et privés. La robustesse de nos recherches est d'ailleurs garantie par notre double tutelle du CNRS et de l'Université Paris Nanterre d'une part, et les évaluations très positives rendues sur EconomiX par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur d'autre part. C'est cette rigueur des analyses que cette Lettre vise à partager.

La chronique de Laurence Scialom sur le retour de l'inflation illustre parfaitement la manière dont une analyse historique permet d'éclairer les phénomènes actuels. Elle montre que, loin de se répéter, les phénomènes inflationnistes présentent des spécificités qui rendent impossible l'application de recettes simples prétendument frappées du sceau du bon sens. Cette même armature scientifique fonde la contribution de Marc Baudry qui, dans un contexte de changement climatique accéléré, fait un retour sur le marché du carbone européen et sur la manière dont son extension pourrait contribuer à la bifurcation écologique. Ces lectures pourront être prolongées par les publications de leurs auteurs disponibles sur notre site internet ainsi que sur bien d'autres documents de travail et articles scientifiques qui montrent la palette des domaines de spécialité des membres d'EconomiX. La richesse des champs d'analyse de notre laboratoire transparait également sur la chaîne [YouTube](#) à laquelle nous ne saurions trop vous inciter à vous abonner.

A côté de ces contenus éclairants, cette nouvelle Lettre d'EconomiX présente également un bilan des activités du semestre qui vient de s'écouler, dont les nombreuses soutenance de thèses et d'Habilitation à Diriger des Recherches de nos plus jeunes membres, qui attestent du dynamisme et de la variété des thématiques du laboratoire. Elle contient aussi l'agenda des prochaines manifestations académiques et plus grand public auxquelles

▼ Saïd SOUAM
Directeur adjoint d'EconomiX





ÉDITO

▼ **Nadine LEVRATTO**
Directrice d'EconomiX



nous espérons vous retrouver nombreux. Pour conclure, nous espérons que cette Lettre vous éclairera sur la vie et les multiples activités d'un laboratoire de recherche en économie et la manière dont ses membres contribuent à la compréhension des phénomènes économiques. Nous vous en souhaitons une excellente lecture avant ou pendant une pause estivale amplement méritée !

Nadine Levratto et Saïd Souam

▼ **Saïd SOUAM**
Directeur adjoint d'EconomiX





CHRONIQUE

CHRONIQUE

Laurence SCIALOM
Professeure des Universités en sciences économiques



LE RETOUR DE L'INFLATION MÉFIONS-NOUS DE NE PAS NOUS TROMPER DE DIAGNOSTIC

Depuis 2021 nous assistons à une reprise de l'inflation alors que celle-ci avait quasiment disparu depuis une trentaine d'années. En particulier, depuis 2012 en Europe, les craintes étaient plutôt à un basculement dans un régime déflationniste, la BCE ne parvenant systématiquement pas à atteindre sa cible de 2%. Le contexte monétaire a radicalement changé : l'inflation s'élevait à 7,5% dans la zone euro en Avril 2022 avec de fortes disparités selon les pays : plus de 11% aux Pays-Bas, près de 10% en Espagne, 7,8% en Allemagne ou 5,4% en France. Cette poussée inflationniste a d'abord été interprétée comme transitoire liée à la forte reprise de l'activité après une année 2020 marquée par une récession massive en raison de la pandémie et de la mise en hibernation des économies pour y répondre. Mais cet optimiste a fait long feu.

La plupart des économistes considère désormais que l'inflation est appelée à durer. La forte reprise de l'activité à partir de fin 2020 a nourri une forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières. La guerre en Ukraine n'a fait que renforcer le désajustement entre l'offre et la demande de gaz et de pétrole, ce qui laisse craindre des perturbations durables de l'approvisionnement européen et donc une énergie fossile durablement plus chère et une inflation elle-même persistante. D'autant plus que les prix des matières premières agricoles sont également durement impactés. Russie et Ukraine sont deux des plus gros exportateurs de blé et de maïs. Si l'on ajoute que l'Inde, second producteur mondial de blé, a interdit toute exportation de cette céréale pour garantir sa sécurité alimentaire en réponse à la vague caniculaire qu'elle a connue depuis mars 2022 et qui a fortement réduit ses rendements agricoles, le tableau s'affine. L'inflation sera probablement durable, ayant des causes structurelles directement liées au réchauffement climatique et à la transition écologique. En effet, la volonté de sortir des énergies carbonées nécessite de réduire les investissements dans les

secteurs producteurs de fossiles et donc de contraindre l'offre alors que la demande restera soutenue pendant la période de déploiement des énergies renouvelables et/ou le renouvellement du parc nucléaire. Le prix des énergies fossiles va donc très probablement rester élevé tant que nous n'aurons pas sensiblement réduit notre dépendance aux fossiles. Par ailleurs, les métaux et minéraux, indispensables au déploiement des énergies renouvelables qu'il s'agisse du cuivre, de l'aluminium ou du cobalt par exemple voient leur demande exploser et donc leur prix très fortement augmenter également. Enfin, comme l'illustre dramatiquement le cas de l'Inde et du Pakistan cette année, le réchauffement climatique provoque des épisodes extrêmes (sécheresse, canicule, inondations etc.) qui pèsent sur les rendements agricoles entraînant de fortes pressions sur les prix quand les régions impactées par ces événements climatiques extrêmes sont aussi de gros producteurs et exportateurs de matières premières agricoles.

Face à cette résurgence de l'inflation, la tentation est grande de se référer à la dernière période inflationniste encore dans les mémoires des plus âgés d'entre nous et de proposer en conséquence de vieilles recettes inadaptées à la spécificité de la situation macroéconomique actuelle. Cette paresse intellectuelle peut être un grand péril. Une forte augmentation des taux d'intérêt pour casser un excès de demande qui n'existe pas et une spirale prix-salaires dont les ressorts ont été durablement grippés par les politiques de désindexation et d'individualisation des salaires menées depuis les années 1980, serait très contreproductive. Elle risque non seulement de provoquer une récession et des déflations de bilan dans des économies plombées par des excès de dettes privées mais surtout d'entraver les investissements massifs à faire urgemment dans la transition écologique dans un contexte de fort endettement public. Par un paradoxe pervers, les instruments traditionnels de lutte contre l'inflation renforceraient finalement l'une des causes structurelles de celle-ci. Ce type de politique est d'autant moins pertinent dans la situation

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/14497757/2-29042022-AP-FR.pdf/a8460dd4-0827-80b6-1690-41d5fec56c07?t=1651154563007>

 **CHRONIQUE**

Laurence SCIALOM
Professeure des Uni-
versités en sciences
économiques

actuelle que l'inflation est une réponse historiquement éprouvée de réduction des excès de dette dès lors que les acteurs économiques les plus fragiles sont assistés par des politiques publiques adaptées comme des augmentations de revenus pour les bas salaires et retraités et des aides sociales ciblées pour réduire la précarité énergétique. Dans ce contexte macroéconomique inédit, plutôt que de remonter ses taux d'intérêt, la BCE ferait mieux de mettre en place un ciblage privilégié des financements dans la transition écologique. Elle s'attaquerait ainsi à l'une des causes structurelles majeure de la persistance à venir de l'inflation. Mais est-ce seulement envisageable ? De nouveau, l'histoire nous est d'un grand secours. Elle nous enseigne que les relations entre les États et les banques centrales ne sont pas gravées dans le marbre.

Les arrangements institutionnels qui les gouvernent sont historiquement situés. La lutte contre l'inflation dans les années 1980-90 a été concomitante de la généralisation du modèle de banque centrale indépendante au nom d'arguments économiques qui déjà avait prévalu à l'adoption de ce modèle d'indépendance dans les années 1920. Cette idée d'indépendance des banques centrales n'était donc pas une grande novation contrairement au discours dominant mais le simple recyclage d'un modèle ancien. La transition écologique implique une sorte d'économie de guerre. Il faut dévaloriser et détruire du capital carboné avant qu'il n'ait été amorti, tout comme les bombes détruisent du capital avant amortissement. Il faut réinvestir et reconstruire des infrastructures et du capital décarbonés, ce qui présente une certaine similitude avec les processus de reconstruction post-guerre. Dans ces épisodes de guerre et de reconstruction, les gouvernements prennent souvent l'ascendant sur les banques centrales offrant des conditions de financement de celle-ci moins soumises aux pressions du marché. Dans notre volonté de lutte contre l'inflation, n'oublions donc pas les leçons du passé et, en ce domaine, le passé le plus proche n'est pas nécessairement la meilleure référence.

À
DÉCOUVRIR

À DÉCOUVRIR

Marc BAUDRY
Professeur des universités
en sciences économiques



MARCHÉS DU CARBONE, LE GRAND RETOUR ?

Longtemps dans l'incapacité de générer un signal prix significatif, le marché du carbone européen (European Union Emission Trading System – EU-ETS) « flambe » au contraire depuis maintenant presque 5 ans. Parti d'environ cinq euros la tonne de carbone à la mi-mai 2017, le prix atteint en fin mars 2022 environ 80 euros la tonne, soit un taux de croissance moyen annuel de 77% ! Durant cette période, le marché du carbone européen n'a connu qu'un recul très temporaire lié à la pandémie de Covid19 et un autre repli, pour l'heure en partie rattrapé, lié au début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. Pionnier des marchés du carbone en 2005, l'EU-ETS a été rejoint depuis par 23 marchés du carbone régionaux ou nationaux, tandis que 9 autres sont en cours de mise en place et 12 sont en projet. Des pays nouvellement industrialisés (Chine, Corée du Sud) ainsi que des pays en développement (Mexique, Kazakhstan) ont d'ores et déjà leur marché du carbone, tandis que d'autres (Colombie, Indonésie, Vietnam) sont sur le point de lancer le leur. Les marchés du carbone ne sont donc plus la panacée des pays riches. Comment expliquer ce revirement de situation ? Quelles réformes pourraient avoir été menées qui auraient réglé les défauts de jeunesse de ce mode de régulation des émissions de carbone ? Est-ce à dire que les marchés de carbone sont aujourd'hui matures ?

Rappelons pour commencer le principe d'un tel marché. Une pollution résulte de l'absence d'incitation pour les pollueurs à tenir compte des effets négatifs de leurs décisions sur d'autres agents économiques. L'idée est donc de leur imposer un quota d'émissions polluantes à ne pas dépasser, et surtout de laisser ensuite les pollueurs s'échanger éventuellement ces quotas. L'échange ne modifie pas le niveau total d'émissions mais permet de minimiser le coût global de la régulation en orientant l'effort d'abattement là où il est le moins onéreux. Le prix des quotas qui en résulte est identique au niveau de la taxe par unité d'émission qu'il faudrait instituer pour que,

s'ils y étaient confrontés, les pollueurs réduisent globalement leurs émissions au même niveau que le quota global. Quant aux niveaux d'émissions atteints individuellement, ils sont identiques dans les deux cas. A première vue, un système de taxe est toutefois globalement plus coûteux pour les pollueurs puisqu'ils doivent payer la taxe pour chaque unité d'émission alors qu'un ETS (Emission Trading System) ne les amène à payer que pour les émissions en excès de leur quota initial si le pollueur est acheteur net, et à recevoir un revenu du différentiel d'émissions par rapport au quota initial si le pollueur est vendeur net. A contrario, un ETS ne rapporte rien au régulateur contrairement à une taxe. On le verra plus loin, cette différence entre un ETS et une taxe est toutefois très contingente au mode d'allocation des quotas. C'est néanmoins cet a priori quant aux différences redistributives qui a été mis en avant là où les ETS ont émergé.

Le premier ETS à avoir fonctionné est celui du dioxyde de soufre aux Etats Unis au début des années 1980. C'est un puissant lobbying des entreprises à l'origine des pluies acides qui a orienté le choix du régulateur en faveur d'un ETS, jugé plus flexible et moins coûteux qu'une taxe. La réflexion autour d'ETS dédiés au carbone est étroitement liée à l'alerte lancée par le GIEC (Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) quant aux effets sur le réchauffement climatique des émissions de GES (Gaz à Effets de Serre) d'origine anthropique, dont le principal est le dioxyde de carbone qui a donné son qualificatif de « carbone » à la régulation en question. Cette alerte a conduit la Commission Européenne à envisager à partir de 1992 une taxe « carbone » que des causes internes et externes l'ont conduite à abandonner. Au premier rang des causes internes figurait la crainte de certains Etats membres de se voir dépossédés de leur souveraineté à travers un transfert du pouvoir fiscal de l'échelon national à l'échelon européen. Les causes externes tiennent aux négociations internationales sur le climat initiées à la suite du sommet de la terre de Rio en 1992, et qui ont conduit au protocole de Kyoto signé en 1997. Lors de ces négocia-

À DÉCOUVRIR

Marc BAUDRY
Professeur des universités
en sciences économiques



tions, la Commission Européenne a milité pour une limitation des émissions de GES par pays à l'aide d'une taxe carbone. Elle n'a pu atteindre, partiellement, l'objectif de limitation qu'au prix du renoncement à la taxe. Ceci sous la pression des Etats Unis qui privilégiaient un système de quotas échangeables. Pour se préparer au marché du carbone international que prévoyait le protocole de Kyoto à l'horizon 2008, la Commission Européenne abandonna en 1997 son projet de taxe carbone intérieure et programma au contraire la phase pilote d'un ETS européen dédié au carbone pour la période 2005-2007. C'est donc paradoxalement a contrecœur que l'Union Européenne enfanta du premier marché carbone au monde.

Le réchauffement climatique résulte du cumul de GES d'origine anthropique dans l'atmosphère au cours du temps. Au-delà de 2° Celsius supplémentaires de température moyenne du globe, il y a rupture des équilibres physiques et écologiques de la planète. En schématisant à l'extrême, tant que le stock reste en deçà d'un seuil critique il n'y a pas de dommages, au-delà c'est la catastrophe climatique. Un ETS carbone vise donc à imposer le respect d'un « budget carbone », à savoir combien de GES peuvent encore être émis avant d'arriver au seuil critique. Au cœur de son fonctionnement se trouve par conséquent l'arbitrage inter-temporel entre abattre les émissions aujourd'hui ou plus tard, la trajectoire de son prix ayant à l'équilibre un taux de croissance dicté par le taux d'actualisation. Le niveau présent du prix s'établit lui à un niveau tel que, compte tenu de la trajectoire des prix qui en résulte, la somme anticipé des niveaux d'abattement présents et futurs n'excède pas le budget carbone. Or, les coûts d'abattement dépendent des conditions économiques du moment. Les anticipations sur ces conditions futures jouent donc un rôle fondamental dans la détermination du prix d'équilibre des quotas (le « prix du carbone ») à l'instant présent. C'est ce qui explique l'importance, à première vue paradoxale pour un mécanisme reposant sur une régulation par les quantités, accordée au prix.



Durant sa phase pilote (phase 1, de 2005 à 2007) le prix sur l'EU-ETS a chuté de 20€ la tonne à zéro. Il est en effet apparu que le nombre de quotas alloués était trop élevé. Comme ces quotas n'étaient pas utilisables pour les phases ultérieures, leur prix a chuté très bas. Ce faisant, l'importance d'une phase pilote a été retenue par beaucoup des ETS suivants. Cette déconvenue a conduit à rehausser les exigences pour la phase 2 de l'EU-ETS (2008 à 2012). Mais son démarrage a coïncidé avec la crise des subprimes. L'impact négatif de la crise sur l'activité économique et en conséquence sur ce qu'auraient été les émissions sans régulation (les émissions contrefactuelles, aussi appelées baselines) a conduit à anticiper de plus faibles besoins d'abattement des émissions qu'initialement prévu. Alors qu'il s'était rétabli aux alentours de 20€ la tonne en début de phase 2, le prix du carbone a ainsi rechuté durablement à 5€ la tonne jusqu'au milieu de la phase 3 (2013 à 2020). En effet, suivant dorénavant la logique de budget carbone, les quotas non utilisés durant la phase 2 étaient transférables à la phase 3 et au-delà. Les anticipations que le « cap » de la phase 2 n'était pas assez ambitieux au regard des émissions baselines se vont vu renforcées par un phénomène qui a tout autant affecté le second marché du carbone mis en place en 2008 par la Nouvelle Zélande (NZ-ETS). Il s'agit des crédits carbone internationaux institués suite au protocole de Kyoto.

Le protocole de Kyoto a introduit une dichotomie entre pays de l'Annexe 1 et hors Annexe 1. Seuls les premiers, les plus développés, se sont vu fixer des objectifs de réduction des émissions de GES. Néanmoins, les seconds étant les moins performants sur le plan environnemental et présentant en conséquence les coûts d'abattement les plus faibles, plusieurs mécanismes de flexibilité ont été prévus. Le principal est le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Il prévoit que des investissements bas-carbone réalisés dans des pays hors Annexe 1 par des organisations de pays de l'Annexe 1 peuvent générer des crédits carbone (Certified Emission Reduction - CER) utilisables par celles-ci pour répondre à leurs obligations de rédu-



À DÉCOUVRIR

Marc BAUDRY
Professeur des universités
en sciences économiques



tions. Concrètement, ces CERs pouvaient être utilisés par les entreprises européennes et néo-zélandaises respectivement sur l'EU-ETS et le NZ-ETS pour compenser leurs émissions. Le recours aux CERs avait une autre vertu. Tout projet éligible au MDP était susceptible d'arbitrer entre un financement par une firme assujettie à l'EU-ETS ou une firme assujettie au NZ-ETS. Cet arbitrage constituait un facteur de convergence des prix sur les ETS, donc à l'émergence d'un prix unique du carbone cohérent avec le fait qu'on est ici confronté à un enjeu environnemental global. Mais le MDP a connu un succès tel que la revente en masse de CERs sur l'EU-ETS et le NZ-ETS a contribué à y faire significativement baisser le prix. L'incitation à décarboner les technologies dans les pays couverts par ces deux ETS s'est ainsi trouvée annihilée. A cela est venu s'ajouter le fait que, parmi les projets bas carbone financés grâce aux CDM, un nombre substantiel ne réduisaient pas des émissions existantes. L'exemple type et celui des projets de fermes éoliennes en Chine qui ont permis le développement de l'industrie de l'éolien dans ce pays, mais pour produire de l'électricité en plus, et non en substitution, de celle produite à base de charbon. L'Union Européenne et la Nouvelle-Zélande se sont ravisés et ont interdit ou fortement limité la revente de CERs. Mais le mal était fait et le surplus de quota restait. La leçon a été retenue par les ETS mis en place par la suite : le régulateur d'un ETS doit garder la maîtrise de l'offre de quotas ! Même lors de la mise en place des ETS pilotes locaux en Chine (Tianjin, Shenzhen, Shanghai, Beijing, Chongqing, Guangdong en 2013 ; Hubei en 2014, Fujian en 2016), puis de l'ETS national chinois (première cotation en juillet 2021), seuls les CERs chinois ont été autorisés et encore leur utilisation a-t-elle été limitée à la couverture de 5% à 10% des émissions vérifiées des installations assujetties.

Au-delà des perturbations qu'ont générées les CERs (ou d'autres mécanismes comme les Feed-in tariffs destinés à promouvoir la production d'électricité à partir de renouvelables) et parce que sa fonction première est d'imposer un « cap » sur la quantité d'émission, un ETS ne peut pas

être exempt de fluctuations dans le prix qu'il fait émerger. Ces fluctuations contribuent à la volatilité du retour sur investissement dans des technologies bas carbone et, selon le principe des « options réelles », incite à un attentisme dans la réalisation de tels investissements. D'où un paradoxe qui voit les mécanismes de stabilisation du prix se multiplier sur les ETS. Dans le cas de l'EU-ETS, ce mécanisme est la Market Stability Reserve (MSR). Cette réserve met des quotas en vente si le volume total de quotas en circulation tombe en deçà d'un certain plancher, ce qui revient à relâcher l'offre et faire baisser le prix. Inversement, elle absorbe des quotas quand le volume total en circulation franchit un plafond, ces quotas étant définitivement retirés du marché si le montant en réserve dépasse le niveau mis aux enchères. Le mécanisme conduit alors à un resserrement de facto du « cap » des émissions. Le caractère automatique de la MSR, couplé aux annonces ambitieuses du Green Deal de la Commission Européenne, a rendu crédible les objectifs de décarbonation de l'Union Européenne à en croire la hausse soutenue et presque constante du prix du carbone sur l'EU-ETS qui est observée depuis sa mise en œuvre en 2017. Pour le Regional Greenhouse Gas Initiative (ETS portant sur le secteur électrique de plusieurs États de la côte est des Etats-Unis) un mécanisme similaire à la MSR, à la différence notable qu'il se déclenche directement à partir du franchissement d'un prix plafond ou plancher, existe. Toujours aux Etats-Unis, mais cette fois-ci sur l'ETS californien, une Allowance Price Containment Reserve (APCR) a été mise en place dès le démarrage de l'ETS en 2013. Contrairement à la MSR et au corridor de prix du RGGI, l'APCR a pour but essentiel d'empêcher un prix trop élevé mais ne prévoit rien en cas de prix bas. Les ETS pilotes chinois expérimentent quant à eux différentes solutions de stabilisation qui nourrissent la réflexion pour l'ETS national qui n'a pas encore fixé ses règles en la matière. Si l'ETS de la municipalité de Pékin a retenu une solution dans le même esprit que celle du RGGI, ceux de Shanghai et Chongqing restreignent les échanges en cas de variations trop brutales du prix. De manière intéressante, les ETS pilotes du Fujian, du Hubei



À DÉCOUVRIR

Marc BAUDRY
Professeur des universités
en sciences économiques



et de Tianjin ont quant à eux opté pour des interventions discrétionnaires. Le régulateur peut donc y réguler le prix grâce à un fine tuning très similaire à ce que peut faire une banque centrale sur le marché interbancaire. La plupart de ces ETS pilotes chinois se caractérisent en outre par une grande hétérogénéité et diversité dans le mode d'allocation des quotas, quitte à rompre avec des principes d'efficacité pour gagner en stabilité du prix mais aussi limiter les pertes de compétitivité des industries assujetties.

Le mode d'allocation des quotas aux entreprises assujetties est en principe neutre sur l'efficacité d'un ETS. Afin de limiter ses effets redistributifs et renforcer son acceptabilité par les entreprises régulées, l'EU-ETS a fonctionné durant ses phases 1 et 2 sur le principe d'une allocation basée sur les émissions historiques pré-EU-ETS. Pour ses phases 3 et 4, l'EU-ETS a toutefois basculé sur le principe du benchmarking, c'est-à-dire la définition d'une intensité carbone de référence au sein d'un secteur. Ce système d'allocation fonctionne comme un bonus-malus : une firme à faible (resp. forte) intensité carbone recevra plus (resp. moins) de quotas qu'elle n'en a besoin et recevra (resp. versera) un revenu de la vente (resp. achat) de la différence. Il en résulte une incitation pour les firmes à améliorer leur performance dans une fuite en avant vertueuse. Le benchmarking est aujourd'hui appliquée par de nombreux ETS à travers le monde, au moins pour certains secteurs. L'allocation de quotas par benchmarking doit cependant préciser par quel niveau de production multiplier l'intensité carbone de référence pour obtenir la quantité de quotas allouée. Ce niveau doit être indépendant des décisions des entreprises assujetties pour que l'ETS atteigne le « cap » sur les émissions à moindre coût. Une solution, retenue par l'EU-ETS mais aussi d'autres ETS comme celui nouvellement mis en place par la province de Nouvelle-Ecosse au Canada, consiste à utiliser un niveau de production historique. D'autres ETS prennent en revanche le parti de rompre avec ce principe d'indépendance. L'ETS national et certains ETS pilotes chinois retiennent par exemple explicitement un « cap » relatif en ajustant ex post la quan-

tité de quotas reçue à la production réalisée. S'il a été clairement démontré que cette méthode rompait l'efficacité d'un ETS, elle répond toutefois de manière pragmatique à deux critères complémentaires : limiter les fluctuations de prix et ne pas brider la croissance économique. En effet le « cap » est automatiquement relevé en cas d'activité soutenue, modérant la croissance du prix, et inversement en cas de baisse d'activité. A long terme, il est envisageable que la plus grande stabilité du signal de prix envoyé aux firmes assujetties facilite leurs investissements bas-carbone. On en revient ainsi toujours à la question des investissements induits sur le long terme. L'abandon progressif des allocations gratuites au bénéfice d'allocation aux enchères y répond également.

Le terme même d'ETS fait référence à un échange de quotas entre firmes assujetties, donc en réalité au marché secondaire des quotas. Or, de plus en plus d'ETS allouent dorénavant au moins une part des quotas par mise aux enchères sur un marché primaire. L'allocation via le marché primaire permet de faire payer les firmes régulées dès le premier quota, rendant pour ces dernières la charge financière comparable à celle d'une taxation. Une première conséquence est que le coût évité en réalisant un investissement bas carbone est plus conséquent, augmentant d'autant le retour sur investissement. Une seconde conséquence est que la mise aux enchères génère des recettes publiques et donc un double dividende. Le premier dividende est la moindre pollution et le second correspond à la baisse des distorsions dans l'économie obtenue en substituant ces recettes à celles tirées de prélèvements obligatoires distortifs. Dans la pratique c'est le recyclage en faveur de dépenses de soutien à l'innovation bas carbone qui a été favorisé. En effet, l'innovation présente des spécificités qui font que, en l'absence d'intervention publique, il y a sous-investissement en R&D. Pour y remédier, l'analyse économique suggère de soutenir financièrement la R&D par différents moyens (crédits d'impôts recherche, financement de pôles de recherche...) qui requièrent tous de mobiliser des fonds publics ou induisent une dépense





À DÉCOUVRIR



Marc BAUDRY
Professeur des universités
en sciences économiques

fiscale. Afin d'éviter des distorsions nouvelles générées pour financer l'innovation bas-carbone, les pouvoirs publics ont donc opté pour un fléchage des recettes de mise aux enchères en faveur de ce type d'innovation. Dans la pratique, ce fléchage renforce l'acceptabilité d'un recours accru au marché primaire pour allouer les quotas, les recettes ainsi levées revenant aux firmes qui s'engagent dans une véritable transition bas carbone. Il renforce également l'acceptabilité d'une politique climatique plus ambitieuse à laquelle les entreprises ne peuvent s'adapter que par une décarbonation profonde, exigeante en matière d'investissement et de R&D. Il ne peut toutefois éviter une hausse conséquente du prix du carbone, appelant en parallèle une réflexion sur la mise en place d'un ajustement carbone aux frontières. De même, si les ETS semblent avoir atteint leur maturité, leur extension à des secteurs où les émissions sont fragmentées entre de multiples petites sources reste un enjeu.



AGENDA

AGENDA

18 ET 19 JUILLET 2022

WORKSHOP "SUSTAINABILITY, PUBLIC ACTION, AND WELL-BEING"

The BETA (CNRS, INRAE, University of Strasbourg, France), ECONOMIX (CNRS, University of Paris Nanterre, France), and the University of Economics and Business-VNU (UEB-VNU, Vietnam) will organize the workshop hosted by the Faculty of Political Economy, University of Economics and Business-Viet Nam National University, Ha Noi. Les informations détaillées et le programme figurent sur le site d'EconomiX via le lien suivant : <https://economix.fr/colloques-et-worksho/workshop-sustainability-public-action-and-well-being/>

16 SEPTEMBRE 2022

TABLES RONDES DE MACRO-FINANCE CONTEMPO

EconomiX va organiser ses tables rondes, au Bâtiment Max Weber, sur deux sujets ayant une forte actualité. En premier, «La répartition des coûts de l'inflation : un enjeu économique majeur». L'idée sera de mettre en lumière les enjeux de répartition (entre débiteurs et créanciers, salaires et profits) liés à l'inflation. La seconde portera sur le «Green deal et planification écologique : où en est-on ?» Le programme détaillé de ces tables rondes sera affiché sur le site d'EconomiX ultérieurement ainsi que les informations relatives à l'inscription via le lien suivant <https://economix.fr/colloques-et-worksho/tables-rondes-de-macro-finance-contemporaine-3/>

19 SEPTEMBRE 2022

VALEURS, VALEURS

Cette manifestation aura lieu au Bâtiment Max Weber (amphithéâtre) de l'université Paris Nanterre. Elle est organisée par Fabrice Tricou, Sophie Harnay et Laurence Scialom. Les informations détaillées et le programme figurent sur le site d'EconomiX via le lien suivant : <https://economix.fr/colloques-et-worksho/valeur-valeurs/>

16 NOVEMBRE 2022

21ÈME JOURNÉE D'ÉCONOMÉTRIE – DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DE L'ÉCONOMÉTRIE APPLIQUÉE À LA FINANCE

Cette 21e journée d'économétrie organisée à l'université Paris Nanterre a pour objet de permettre à des chercheurs de présenter des travaux de recherche théoriques et/ou appliqués en économétrie de la finance. L'accent sera mis sur l'utilisation des techniques économétriques les plus récentes. Les propositions de communication (texte intégral) doivent être parvenues avant le 15 septembre 2022 par mail à : valerie.mignon@parisnanterre.fr Sur la première page devront figurer le titre de la communication, les noms et affiliations des auteurs, l'adresse complète ainsi que les numéros de téléphone, fax et adresse électronique de la personne à laquelle sera envoyée toute information. Les informations détaillées et le programme figurent sur le site d'EconomiX via le lien suivant : <https://economix.fr/colloques-et-worksho/21me-journee-d-economtrie-d-developpements-recents-de-leconomtrie-appliquee-la-finance/>



NOUVEAUX ENTRANTS



NOUVEAUX ENTRANTS

CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS



Mathieu BERNARD

Ingénieur de recherche au CNRS, Mathieu est arrivé à EconomiX le 1er janvier 2022. Spécialiste d'intelligence artificielle, ses missions portent sur le traitement de différents types de données et l'implémentation de méthodes.



Fabien CERROTTI

Agent de l'université Paris Nanterre, Fabien nous a rejoint en janvier 2022. Ses missions sont en appui aux expérimentations.



Cassandra GORIN

Agent de l'université Paris Nanterre, Cassandra nous a rejoint le 10 janvier 2022 missions concernent le traitement et l'analyse des données dans le cadre du projet ANR MDE-SPE..



Mame Astou SENE

Ingénieur d'études au CNRS, Mame Astou est arrivée à EconomiX le 9 mai 2022. Ses missions portent sur les données et méthodes dans le cadre du projet SBAT.



Pierre VIGNERON

Ingénieur d'études au CNRS, Pierre a intégré l'équipe le 1er juin 2022. Ses missions portent sur l'économie expérimentale, BAP E - Informatique, statistiques, calcul scientifique, Traitement du signal, protocoles expérimentaux.



SOUTENANCES

SOUTENANCES



HABILITATIONS À DIRIGER DES RECHERCHES (HDR)

Armel JACQUES

L'adaptation stratégique des firmes à leur environnement
Garant, Saïd SOUAM
14 janvier 2022

Tarek JABER LOPEZ

(Anti)social behavior, crime, exclusion and gender: an experimental approach
Garante, Johanna ETNER
11 mars 2022

Paolo MELINDI-GHIDI

Population Tales: People, Environment, and Revolutions
Garant, Lionel RAGOT
28 mars 2022

Nicolae STEF

Nonfinancial determinants of corporate failure
Garante, Nadine LEVRATTO
30 mars 2022

THESES

George OVERTON

Trois essais sur la vulnérabilité des institutions financières et leur réaction stratégique aux chocs
Sous la direction de Jean-Pierre ALLEGRET
4 janvier 2022

Pierre PORA

Gender, Family and Labor Supply
Sous la direction de Dominique MEURS
6 janvier 2022

Dalia IBRAHIM

Intégration économique, financière et bancaire en zone euro : une approche cyclique
Sous la direction de Jean-Pierre ALLEGRET
16 février 2022

Elizavetta DORINET

Agriculture et Développement en Afrique Sub-Saharienne
Sous la direction de Pierre-André JOUVET
19 mai 2022

Thibault MIRABEL

Performance and Rarity of Worker-Owned Firms : Evidence from France
Sous la direction de Nadine LEVRATTO et Fabrice TRICOU
23 MAI 2022

Julie TREGUIER

Les systèmes de retraite, Le coupe et les inégalités de genre à la retraite
Sous la direction de Dominique MEURS, Caroline BONNET et Anne LAVIGNE
30 MAI 2022

Bertrand SAVOYE

Croissance des entreprises et trajectoires spécifiques des très petites entreprises : approches empiriques
Sous la direction de Nadine LEVRATTO
2 juin 2022

Augustin BABOLOMA MABANGA

Religion et économie : le rôle joué par le financement religieux
Sous la direction de Cécile COUHARDE et d'Aurélien SAÏDI
4 juillet 2022





PROFESSEURS INVITÉS

PROFESSEURS INVITÉS



Stéphane Méchoulan (Dalhousie university, Canada)

Stéphane Méchoulan, professeur d'économie à la School of Public Administration de l'Université Dalhousie à Halifax au Canada, effectuera un séjour à EconomiX lors du mois de septembre 2022. Il mène des travaux de recherche dans le champ Law & Economics (L&E) qui s'inscrivent dans les thématiques de l'axe « Droit, Institutions, Réglementation et Interactions Stratégiques » du laboratoire. Il a déjà eu l'occasion de participer à des échanges avec les membres d'EconomiX, notamment, lors d'un précédent visiting courant 2020. Il continuera ses travaux entrepris avec Benjamin Monnery, sur l'évaluation de l'expérimentation en cours de cours d'assises sans juré citoyen dans plusieurs tribunaux en France, dispositif qui sera généralisé à toute la France début 2023. Cette innovation juridique doit permettre, selon le Ministère de la Justice, d'accélérer les délais de jugements des infractions les plus graves (crimes allant jusqu'à 20 ans de réclusion), d'éviter la correctionnalisation de certaines affaires, tout en offrant une justice de qualité. En parallèle de l'évaluation officielle qui doit être conduite par le Gouvernement, une évaluation scientifique indépendante, menée par une équipe de chercheurs spécialisés, paraît nécessaire. Ce projet est en construction depuis plusieurs mois et fait l'objet de demandes de financements internationaux pour prendre en charge le recueil de données qualitatives, en plus des données quantitatives déjà obtenues auprès des services statistiques ministériels (Justice, Intérieur). Parallèlement aux projets scientifiques qui seront développés avec les chercheurs de DIRIS, il assurera une séance du séminaire LIEN et un cours invité pour les étudiants du Master Economie du Droit (EdD). Il proposera également un séminaire doctoral aux doctorants. Des entretiens individuels seront aussi organisés avec les étudiants du Master EdD ainsi que les doctorants d'EconomiX qui le souhaitent, en particulier pour les conseiller dans leurs travaux de mémoire et de thèse.



Tobias Kretschmmer, Université Ludwig Maximilian, Munich

Tobias Kretschmmer, professeur à l'Université Ludwig Maximilian (LMU) à Munich, effectuera un séjour à EconomiX du 30 septembre au 13 octobre prochains. Ses domaines de recherche portent sur l'économie numérique qu'il décline avec différentes approches en économie (économie industrielle, économie appliquée, microéconométrie), management (« strategic management », « organization science ») et systèmes d'information. Sans que cela soit exclusif, ses domaines de spécialisation s'inscrivent dans les thématiques de l'axe de recherche DIRIS du laboratoire, ainsi que dans les enseignements proposés au sein du master Economie du Droit de l'UFR SEGMI. Sa venue sera donc une opportunité pour échanger avec lui à la fois au cours de séminaires de recherche mais aussi, pour les étudiants, de bénéficier de cours en lien avec ses travaux de recherche les plus récents. Elle serait aussi l'occasion de développer de nouveaux liens tant du point de vue de la recherche que de l'enseignement.



PRIX ET RÉCOMPENSES



PRIX ET RÉCOMPENSES



Juliana Yael MILOVICH

Prix doctoral 2022 de la Chaire UNESCO Alimentations du monde pour sa thèse intitulée «Trois essais sur la pauvreté et le bien-être dans les pays en développement»



Thibault MIRABEL

Prix du meilleur papier de l'année 2021 publié dans le Journal of Participation and Employee Ownership. Ce papier intitulé «Survival Advantage of Worker Buyouts over Newly Created Worker-Owned Firms», est le chapitre 3 de sa thèse brillamment soutenue le 23 mai dernier.



Léonore RAGUIDEAU-HANNOTIN

Prix du meilleur papier pour son article intitulé « The case of financial and banking integration of Central, Eastern and South Eastern European countries: A gravity model approach » lors de la 24TH INFER (International Network For Economic Research) Annual Conference qui s'est déroulée du 8 au 10 juin à Timisoara (Roumanie).





EconomiX



Nadine LEVRATTO
Directrice d'EconomiX

Crée en 2005, EconomiX est un laboratoire de recherche de l'Université Paris Nanterre et du CNRS (UMR 7235) en économie alliant des démarches empiriques à des développements théoriques. Rassemblant environ 180 membres, EconomiX est l'un des quatre pôles majeurs de recherche et de formation à la recherche en économie d'Île-de-France.



Saïd SOUAM
Directeur adjoint d'EconomiX





LA RECHERCHE À ECONOMIX EST STRUCTURÉE
AUTOUR DE TROIS AXES PRINCIPAUX.



**Développement Durable,
Environnement et Energie**

Responsable :
Lionel RAGOT



**Droit, Institutions, Règlementation
et interactions stratégiques**

Responsable :
Eric LANGLAIS



**Macroéconomie Internationale,
Banque et Econométrie Financière**

Responsable :
Valérie MIGNON



OÙ NOUS TROUVER ?

▶ EN LIGNE :

- ▶ Site Web : economix.fr
- ▶ Contact : secreteriat@economix.fr
- ▶ LinkedIn
- ▶ Blog Alternatives Economiques
- ▶ Twitter : @EconomixU
- ▶

▶ SUR PLACE :

Economix - UMR 7235
Bâtiment G - Maurice Allais
Université Paris Nanterre
200, Avenue de la République
92001 Nanterre Cedex

Directeurs de la publication :
 Nadine LEVRATTO, Saïd SOUAM
 Responsable éditorial : Frédéric HAMMERER
 Réalisation : KIIRO AGENCY

